

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire, tenue le lundi 27 février 2023 à 19 h à la salle Fleur de Lys, au 28, 2<sup>e</sup> Rue Nord à Béarn.

### Présences :

M. Luc Lalonde, maire  
Mme Sonia Beauregard, conseillère  
Mme Céline Lepage, conseillère  
M. Luc Turcotte, conseiller  
M. Daniel Parent, conseiller  
M. Mario Ouellet, conseiller  
M Rock Arpin, conseiller

### Autres présences:

M. Éric Chalifoux, coordonnateur des travaux publics  
Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière adjointe  
Mme Lynda Gaudet, directrice générale et greffière-trésorière

---

## ORDRE DU JOUR

1. Reprise de séance
2. Affaires en cours
  - 2.1. Salle municipale - Rénovation
    - 2.1.1. Mandat de services professionnels - ingénierie
3. Ententes intermunicipales
  - 3.1. Entente en eau
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

---

### 1. REPRISE DE SÉANCE

A 19 h le maire constate le quorum et déclare la reprise de l'assemblée.

### 2. AFFAIRES EN COURS

#### 2.1. SALLE MUNICIPALE - RÉNOVATION

##### 2.1.1. MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE

Les élus prennent note de la proposition et reporte la décision à la réunion régulière de mars.

### 3. ENTENTES INTERMUNICIPALES

#### 3.1. ENTENTE EN EAU

2023-02-048

#### **FRR - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Béarn a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de :

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

- Béarn;
- Lorrainville;
- Notre-Dame-du-Nord;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Eugène-de-Guigues;
- Saint-Bruno-de-Guigues;
- Latulipe-et-Gaboury;
- Laverlochère-Angliers;
- MRC de Témiscamingue pour le Comité municipal de Laniel

désirent présenter un projet l'adhésion du Comité municipal de Laniel et pour la bonification d'une entente intermunicipale existante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Luc Turcotte appuyé par Céline Lepage et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Béarn s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**2023-02-049**

Il est proposé Luc Turcotte et résolu que la présente session soit levée à 19 h 20

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-très.

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_

Maire